



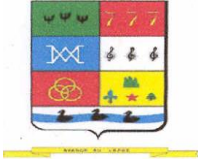
**Vers un nouveau réseau de paroisses
au service de la mission**

Document de base

29 juin 2011

Table des matières

| | |
|---|----|
| Mot de notre Évêque | 1 |
| A. Cadre de référence | |
| 1. Le personnel pastoral : quelques statistiques | 4 |
| 2. Constats et interpellations | 5 |
| 3. Nouvelles paroisses et communautés-relais | 7 |
| 4. Des enjeux et des questionnements | 14 |
| | |
| Annexe 1 : Réaménagements paroissiaux : adresses Internet de quelques diocèses impliqués..... | 20 |
| Annexe 2 : Régions pastorales et unités du diocèse de Joliette | 21 |
| Annexe 3 : Glossaire | 22 |
| | |
| B. Plan d'action détaillé | 29 |



Mot de notre Évêque

Historique de la réflexion et des actions entreprises depuis 1993 concernant l'avenir des paroisses du diocèse de Joliette

Des étapes depuis 1993

Dans le but d'assurer les conditions les plus favorables à la poursuite de la mission^{*1} ecclésiale dans le contexte actuel, ce plan de réorganisation est en gestation depuis 1993. J'avais déposé alors un document d'orientations² concernant le regroupement des 56 « communautés chrétiennes »^{*} du diocèse en 21 « unités paroissiales »^{*}, au sein de six « régions pastorales »^{*} nouvellement constituées; et nous voulions nous donner le temps nécessaire pour expérimenter le travail pastoral en unités paroissiales.

Les raisons évoquées alors pour les regroupements de paroisses^{*} et la mise en commun des services sont encore plus évidentes aujourd'hui, elles sont devenues un impératif. Certes, les réalisations ont été progressives et variables selon les secteurs. En 1996, nous sommes entrés dans un processus de révision de l'organisation diocésaine afin qu'elle soit vraiment au service de la mission : que la bonne nouvelle de l'Évangile soit vraiment annoncée, célébrée et vécue. C'est ainsi que nous avons analysé et mieux défini les fonctions, les rôles et les tâches de tous les intervenants, qu'il s'agisse de l'évêque^{*}, des responsables des services diocésains, des conseils diocésains (2001)³ et finalement des paroisses et de ses principaux acteurs (2008)⁴ en fonction de cette mission. Dès lors, nous avons établi les lignes prospectives pour la mise en place d'un nouveau réseau paroissial⁵.

Entre-temps, nous avons vécu l'Assemblée générale du « Peuple de Dieu »^{*} (2000-2004) où plus de cinq mille personnes ont participé, à un moment ou l'autre, à des forums d'échanges. Il en

¹ Les mots ou expressions marqués d'un astérisque (*) sont explicités dans un glossaire qui est à l'annexe 4 du présent document.

² Cf. Diocèse de Joliette, *Communautés chrétiennes : unités paroissiales - régions pastorales*, [http://diocesedejoliette.org / documents/regions.pdf](http://diocesedejoliette.org/documents/regions.pdf) (Joliette : Évêché de Joliette, 16 août 1993).

³ Cf. Diocèse de Joliette. *Statuts et règlements des conseils diocésains – septembre 2001* (Joliette : Évêché de Joliette, 2001).

⁴ Cf. Diocèse de Joliette. *Église de Joliette – Au service de la mission : les paroisses. Révision organisationnelle appliquée aux paroisses, aux Unités paroissiales et aux Régions pastorales* (Joliette : Évêché de Joliette, 2008).

⁵ *Idem*, p. 3

est résulté le projet ecclésial *Avance au Large*⁶ qui comporte douze défis majeurs à relever et qui balisent présentement la marche de notre Église*. Parmi ceux-ci, plusieurs concernent la vie et l'avenir des paroisses et s'expriment par un désir de « faire Église autrement »; et à ce titre, on insiste pour « mettre les ressources matérielles et financières au service de la mission ».

En 2002-2003, chaque paroisse a été invitée à dresser son portrait en termes de vitalité, viabilité, partage des responsabilités, perspectives d'avenir au sein des unités paroissiales. Enfin, en octobre 2006, un important colloque réunissant plus de 200 membres du personnel pastoral et des conseils de fabriques nous a permis de tracer des balises au plan administratif, soit 45% du budget pour le personnel pastoral et de soutien, 20% pour des activités pastorales* et des projets d'évangélisation, 30% pour l'entretien du patrimoine bâti et 5% pour des ajustements nécessaires.

La situation aujourd'hui

La récente tournée des six régions pastorales du diocèse a permis aux nombreuses personnes impliquées dans nos paroisses de s'exprimer face à la situation d'aujourd'hui. Voici ce qui ressort des résultats des trois questionnaires acheminés aux paroisses entre septembre 2009 et mars 2010.

Le premier questionnaire portait sur ce qui se vit ou non dans les unités paroissiales au niveau des différents services pastoraux. Il y a une différence entre les paroisses urbaines et rurales. Dans les paroisses rurales, marquées souvent par les distances géographiques, on ressent une certaine volonté d'être autonomes, une hésitation à se déplacer pour s'intégrer vraiment à des espaces plus grands particulièrement pour les célébrations dominicales et les divers services offerts à la communauté. Pour les paroisses urbaines (le Grand Joliette, Mascouche) ayant une proximité géographique et culturelle, le travail en unités paroissiales et la réduction des lieux de culte, par exemple, cela semble généralement plus réalisable. Au chapitre des avantages, citons une meilleure répartition des ressources et des services, une plus grande diversité et l'élargissement de l'esprit d'appartenance. On craint la différence des mentalités, le non-respect du rythme de chacun et la diminution de participation et de convivialité.

Le second questionnaire portait sur le « Faire Église autrement ». Parmi les pistes d'actions suggérées, retenons : la formation de petits groupes de partage; une pratique chrétienne qui dépasse

⁶ Diocèse de Joliette. *Église de Joliette – Avance au large (Luc 5, 4) – Projet ecclésial – Carnet d'appropriation 2004* (Joliette : Diocèse de Joliette, 2004).


la seule liturgie* ; une implication plus grande des laïques* ; l'attention portée aux besoins et aux réalités du milieu...

Finalement, le troisième questionnaire abordait particulièrement tout ce qui touche les fabriques, le patrimoine immobilier et l'administration. Quelques constats : la collecte et la capitation ne sont plus les revenus principaux qui font vivre les fabriques et plusieurs d'entre elles pourraient survivre quelques années « en pigeant dans leur bas de laine ». L'accent est mis encore sur les bâtisses et peu en pastorale; la gestion financière est principalement orientée vers la sauvegarde des bâtisses... Il y a également des points encourageants où l'on note quelques ententes entre municipalité et fabrique.

Un plan pour l'avenir

Un sérieux coup de barre est nécessaire pour que les changements en cours – y compris au plan administratif – se vivent comme une expérience spirituelle signifiante. À cet égard, il faut travailler en profondeur pour que les unités paroissiales devenues des nouvelles paroisses soient véritablement des lieux où s'exprime au mieux la mission d'évangélisation de tous, pour tous et au service de tous. Bref, nous sommes tous et toutes appelés à une véritable conversion des cœurs, des mentalités et des comportements pour être, personnellement et comme communauté, des révélateurs du projet de bonheur tracé par Jésus (*Projet ecclésial*, défi n° 1).⁷

C'est en tenant compte de tout ce cheminement et d'une demande clairement exprimée que vient d'être déposé un plan précis avec échéances pour faire advenir de nouvelles entités paroissiales, tout en tenant compte concrètement des communautés humaines et chrétiennes locales déjà existantes. Il faudra nous approprier ensemble ce plan au cours des prochains mois. Je suis confiant qu'il sera étudié à sa juste valeur et que nos délibérations seront empreintes d'esprit évangélique, c'est-à-dire, de communion*, de partage et d'entraide. Le thème de notre année pastorale prend toute son importance : « Confiance! Il - le Ressuscité - nous précède en Galilée », au cœur de nos vies et de notre histoire.


† Gilles Lussier
Évêque de Joliette

⁷ Cf. Diocèse de Joliette, *Projet ecclésial – Carnet d'appropriation* (Joliette : Évêché de Joliette, 2004), 5.

1. Le personnel pastoral : quelques statistiques ⁸

| | 1992 | 2010 | 2020 <i>estimations</i> |
|--|--|---|---|
| Paroisses | 55 | 53 | 22 |
| Prêtres* diocésains présents dans le diocèse <i>moyenne d'âge</i> | 89 | 57 <i>70 ans</i> | 50 <i>75 ans</i> |
| Prêtres diocésains en ministère* à temps plein <i>moyenne d'âge</i> | 58 <i>70 ans et -</i> | 25 <i>59 ans</i> | 14 <i>60 ans</i> |
| Prêtres diocésains en ministère occasionnel <i>moyenne d'âge</i> | | 11 <i>76 ans</i> | 7 <i>73 ans</i> |
| Diacres* permanents | 2 | 6 | 10 |
| Religieux-prêtres (temps plein ou partiel) | 5 | 3 | 1 |
| Laïcs en pastorale (institutions et paroisses) | 90 | 43 28: paroisses 8: hôpital, collèges, prison 7: diocésain | 11 <i>Moyenne d'âge : 60 ans</i> |
| Pratique dominicale (sondages) 1996-2000 : | de 3 à 30% selon les paroisses Moyenne : au maximum 10% | | |

⁸ Source : la chancellerie du diocèse de Joliette.

2. Constats et interpellations

La raison d'être de l'Église est d'amener des femmes et des hommes à la rencontre de Jésus-Christ, afin de leur proposer son projet de bonheur (*Projet ecclésial*, défi n° 1)⁹. Or la paroisse, signe que l'Église existe en un milieu donné, est un lieu privilégié pour faire l'expérience concrète de l'Église. Mais cette même Église est d'abord diocésaine. Tout chrétien appartient à un réseau plus large qu'un milieu paroissial. Les chrétiens sont d'abord liés à un diocèse. Cela est au cœur même de l'appartenance ecclésiale. Pour assurer au mieux cette communion ecclésiale, il est de la responsabilité de l'évêque de fonder, de modifier ou de fermer une paroisse.

Les modalités de la vie paroissiale ont considérablement changé depuis quelques décennies. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Parmi ces facteurs, mentionnons :

- le vieillissement des populations locales et la dénatalité, l'exode vers les grands centres et la difficile relève;
- l'éclatement des réseaux traditionnels d'appartenance (famille, village...), la grande mobilité sur le territoire et les nouveaux réseaux de communications;
- la baisse considérable de la pratique religieuse;
- la diminution et le vieillissement du personnel pastoral, l'engagement accru et souvent difficile des bénévoles;
- l'augmentation des charges financières des fabriques et des déficits opérationnels;
- les coûts de plus en plus élevés pour l'entretien du patrimoine bâti.

Par ailleurs, notons l'apparition de nouveaux besoins et projets tels le chantier catéchétique et la formation à la vie chrétienne à toutes les étapes de la vie, la quête de sens et la recherche spirituelle, le soutien à de nouveaux projets d'évangélisation, l'augmentation des résidences des personnes âgées, etc.

Depuis plus de vingt ans, la réflexion se poursuit sur l'avenir des paroisses dans notre diocèse; des pas ont été franchis dans l'apprentissage d'être et de faire Église dans le contexte actuel. Le plan d'un nouveau réseau paroissial pour notre diocèse nous appelle à passer d'une conception de

⁹ Cf. *Projet ecclésial*, 5.

la paroisse « enclos territorial » à celle d'un réseau où se croisent des relais ecclésiaux (communautés de base, mouvements...) ouverts à tous. Nous sommes appelés à passer d'une pastorale d'entretien et d'encadrement à une pastorale de la mission et d'engendrement*, et à former avant tout des disciples missionnaires¹⁰. Nous sommes engagés dans ce passage obligé parce que nous croyons à un avenir pour notre Église. Nous sommes entraînés au cœur même d'une expérience pascalle avec son mystère de mort et de résurrection, mais nous avons confiance, car Jésus, le Ressuscité, nous précède en Galilée et il nous redit : « Avance au large ». Ce plan d'un nouveau réseau paroissial concerne :

- La communauté chrétienne :
 - assurer le renouveau et le maintien du plus grand nombre de communautés-relais selon leurs charismes* propres et en complémentarité avec d'autres;
 - stimuler l'implication de tous les membres de la communauté et la mise en place d'équipes de proximité (cf. pages 8 et 9);¹¹
 - mettre en commun les forces et les ressources de chaque communauté-relais au sein de la nouvelle paroisse pour assurer la qualité et la vitalité de la vie liturgique et fraternelle, de la formation à la vie chrétienne, de l'engagement dans les milieux, des services d'accueil et d'animation;
 - assurer l'Eucharistie, dans la nouvelle paroisse, chaque dimanche.
- Le personnel pastoral :
 - faire en sorte que le prêtre ou l'équipe pastorale n'ait la responsabilité que d'une seule paroisse, composée de communautés-relais;
 - assurer une meilleure qualité de vie et de travail en équipe pour le personnel pastoral;
 - se donner des moyens de rémunération de façon juste et équitable pour le personnel au service des paroisses.
- L'assemblée de fabrique :
 - mettre les ressources matérielles et financières au service de la mission¹²;
 - contribuer financièrement à la viabilité et la vitalité de la nouvelle paroisse et des communautés-relais;
 - faire des choix éclairés en ce qui a trait au patrimoine bâti dont nous avons réellement besoin.

¹⁰ Sur la pastorale d'engendrement, c.f. André Fossion, *Évangéliser de manière évangélique*, dans *Passeurs d'Évangile (autour d'une pastorale d'engendrement)*, sous la direction de Philippe Bacq et Christoph Théobald, Lumen Vitae, Novalis, Éd. de l'Atelier, 2008, pp.57-72; sur faire Église autrement, c.f. *Projet ecclésial, défi n° 2*, 6.

¹¹ Cf. *Vers un nouveau réseau de paroisses au service de la mission*, Joliette, mai 2011.

¹² Cf. *Projet ecclésial, défi n° 4*, 8.

3. Nouvelles paroisses et communautés-relais

Les nouvelles paroisses projetées correspondent aux unités paroissiales actuelles. Pour chaque nouvelle paroisse, il y a un seul curé ou une seule équipe de pastorale,¹³ une seule assemblée de fabrique et un seul secrétariat avec des points de service dans les communautés-relais, s'il y a lieu.¹⁴ La nouvelle assemblée de fabrique des communautés regroupées, dans un esprit de communion et de partage, se préoccupe de l'ensemble des communautés. L'unification administrative devrait permettre de concentrer davantage nos ressources humaines, matérielles, financières et nos efforts sur la raison d'être de la mission de l'Église et de la paroisse : présence au monde d'aujourd'hui.



Les communautés-relais



Présence d'Église dans un milieu, la nouvelle paroisse est composée de communautés-relais (paroisses existantes présentement). En complémentarité les unes des autres, les communauté-relais sont appelées à être de mieux en mieux des lieux d'accueil, de fraternité, de communion, où tous les gens du milieu sont invités à développer leur sentiment d'appartenance, à se rassembler autour de la Parole annoncée, célébrée et vécue, et à célébrer les temps forts de la vie. Pour manifester au quotidien la présence de l'Église pour tous et en collaboration avec le curé ou l'équipe de pastorale, chaque communauté-relais aura à son service une équipe de proximité.

¹³ Au sujet des acteurs de la charge pastorale, voir Diocèse de Joliette, *Église de Joliette - Au service de la mission: les paroisses. Révision organisationnelle appliquée aux paroisses, aux Unités paroissiales et aux Régions pastorales* (Joliette: Évêché de Joliette, 2008), 8-11.

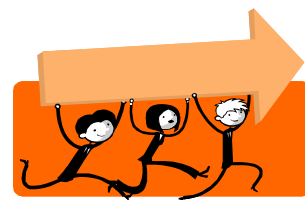
¹⁴ Cf. Éditeur officiel du Québec, *Loi sur les fabriques*, article 15, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_1/F1.html.

L'équipe de pastorale

L'animation d'une paroisse est confiée au curé ou à une équipe de pastorale (prêtre, diacre, religieux (ses), et laïcs). S'y joindront bientôt des équipes de proximité. Grâce au soutien matériel de l'assemblée de fabrique et de la réflexion du conseil pastoral de paroisse, le curé ou l'équipe de pastorale sera en mesure de favoriser l'implication de tous dans la mise en œuvre de la mission de l'Église diocésaine dans chaque milieu.¹⁵

L'équipe de proximité

Dans chaque communauté-relais, le curé ou l'équipe de pastorale aura la responsabilité d'identifier, de reconnaître des personnes susceptibles de constituer une équipe de proximité. Selon les besoins de chaque milieu, ils leur confieront des responsabilités et définiront leurs fonctions. Idéalement, chaque équipe sera formée de cinq personnes bénévoles impliquées dans le milieu. Une formation leur sera proposée, ainsi qu'un soutien par les responsables de la paroisse. La communauté présentera les futurs membres de l'équipe de proximité à l'évêque lors d'une célébration d'installation du curé ou de l'équipe pastorale.



Responsabilités des membres de l'équipe de proximité

En collaboration avec le curé ou l'équipe de pastorale, les membres de l'équipe de proximité veillent à ce que se vivent dans le milieu les quatre axes de la vie chrétienne (fraternité, célébration de la foi, éducation de la foi et engagement social). Engagés dans la communauté, les membres de l'équipe de proximité se font proches des personnes, les écoutent, les encouragent dans leurs projets. Les membres des équipes de proximité ne doivent pas tout faire, mais ils voient à susciter la participation du plus grand nombre dans les différentes activités qui contribuent à l'accomplissement de la mission de l'Église dans les communautés-relais. Une personne désignée par l'équipe de proximité assurera, pour un temps déterminé, le lien avec le curé ou l'équipe de pastorale, et facilitera les échanges au sein de l'équipe de proximité.

¹⁵ Diocèse de Joliette, *Au service de la mission, les paroisses* (Joliette : Évêché de Joliette, 2008), <http://www.diocesedejoliette.org/documents/eglisejolietteservicemissionnov08.pdf>, 7 à 14.

- En premier lieu, l'équipe de proximité portera attention au service de la fraternité et encouragera les gens du milieu à développer un esprit d'échange, de respect et d'entraide au sein de la communauté-relais. De cette manière, tous les baptisés se sentiront parties prenantes et responsables de la mission.¹⁶
- En second lieu, l'équipe de proximité se préoccupera des autres formes de célébrations (ADACE, liturgie de la Parole) et verra à ce que soit donnée une couleur locale aux autres pratiques liturgiques.¹⁷
- En troisième lieu, l'équipe de proximité portera attention aux besoins de formation et de ressourcement dans les divers apprentissages de la vie chrétienne auprès des divers groupes et familles de la communauté.
- En quatrième lieu, l'équipe de proximité sera attentive à tout ce qui peut contribuer à la transformation du milieu et portera attention aux divers types de pauvreté présente dans la communauté. Elle favorisera l'accueil et l'écoute des personnes qui expriment leur misère. Elle assurera des liens avec les groupes ou associations du milieu dans le service de la charité et de la solidarité auprès des gens âgés, des endeuillés, des malades, ainsi que des familles pauvres (Guignolée, Vie Montante, Grenier populaire, Cuisine collective, etc.).
- En cinquième lieu, un marguillier, issu de la communauté-relais, sera désigné par la nouvelle assemblée de fabrique de la paroisse pour être attentif aux besoins matériels du milieu. Ce marguillier fera le lien entre l'équipe de proximité de la communauté-relais et l'assemblée de fabrique de la nouvelle paroisse. Sous la responsabilité de l'assemblée de fabrique, sa tâche est de voir à ce que se fasse l'entretien de l'église*, du cimetière, des autres bâtiments dans sa communauté, propriété de la nouvelle fabrique ainsi que les campagnes de financement. Ce marguillier informera l'assemblée de fabrique de toute situation dépassant sa tâche. Il fera connaître à l'assemblée de fabrique les besoins en ressources matérielles nécessaires à l'exercice de l'activité pastorale dans la communauté. Lorsque des réparations majeures s'imposent, la décision revient donc aux marguilliers de décider de faire ou non les réparations et ce, dans le respect des règles diocésaines.



¹⁶ Cf. *Projet ecclésial*, défi n° 2, 6.

¹⁷ Cf. *Projet ecclésial*, défi n° 10.

L'assemblée de fabrique

Le code de droit canonique stipule : « Il y aura dans chaque paroisse le Conseil pour les affaires économiques qui sera régi, en plus du droit universel, par les règles que l'Évêque diocésain aura portées [...] »¹⁸ Au Québec, il faut tenir compte des lois civiles, en particulier la loi sur les fabriques.¹⁹

Son rôle

L'assemblée de fabrique a pour rôle d'assister, dans la gestion des affaires économiques, le curé ou l'équipe pastorale qui a reçu la charge pastorale de la paroisse. Dans la formation de la nouvelle assemblée de fabrique, il y aura une représentation équitable des diverses communautés-relais. Après consultation des diverses instances, l'évêque s'assurera de la permanence de cette représentativité dans un décret. En ce qui a trait au processus de la première élection suite à la constitution de la nouvelle fabrique, un tirage au sort déterminera la durée du mandat de chacun des marguilliers.²⁰

Selon la Loi sur les fabriques, « la fabrique est la corporation ecclésiastique dont l'objet est d'acquérir, de posséder, de détenir et d'administrer des biens pour les fins de l'exercice de la religion catholique romaine dans la paroisse ou la desserte pour laquelle elle est formée et ce, dans le respect des articles 18-26 ». ²¹ Les ressources matérielles et financières doivent être mises au service de la mission²². L'assemblée de fabrique voit à assurer les ressources suffisantes à la viabilité de la nouvelle paroisse et au soutien des communautés-relais; sa tâche dépasse donc largement l'entretien des édifices.

¹⁸ *Code de droit canonique* (Librairie éditrice du Vatican, 1983; Paris : Centurion, Cerf, Tardy, 1984), canon 537,100.

¹⁹ Cf. Éditeur officiel du Québec, *Loi sur les fabriques*, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_1/F1.html.

²⁰ Cf. *Loi sur les fabriques*, article 37.

²¹ Cf. *Loi sur les fabriques*, article 13.

²² Cf. *Projet ecclésial*, défi n° 4, 8.

Sa composition

Au Québec, l'administration de la fabrique est confiée à l'assemblée de fabrique dont les membres sont :

- le prêtre-modérateur, le curé de la paroisse ou l'administrateur paroissial;
- le président ou la présidente laïque d'assemblée nommé par l'évêque, en concertation avec l'un ou l'autre pasteur nommé précédemment;
- les marguillières ou marguilliers élus en tenant compte, si possible, d'une diversité de compétences dans les domaines tels que la gestion, le droit, la comptabilité, l'entretien des bâtiments, les relations publiques...

Comptes bancaires et fonctionnement des encaissements et des décaissements

a) Fonctionnement de la répartition des produits

La nouvelle fabrique détiendra un compte pour chacune des communautés-relais. Y sera versé l'argent appartenant à la fabrique dissoute (ancienne fabrique). Y seront aussi versées, la capitation de la communauté-relais ainsi que les offrandes reçues à l'occasion de célébrations ou d'activités spécifiques à la communauté-relais (fête de la fidélité, fête patronale). Ces comptes bancaires seront la propriété de la nouvelle fabrique et seront gérés par celle-ci.



La nouvelle fabrique détiendra un compte général pour la nouvelle paroisse. Les encaissements proviendront des frais prélevés aux communautés-relais pour la masse salariale et les frais d'organisation paroissiale. La nouvelle fabrique devra tenir compte de deux facteurs suivants dans l'établissement de la quote-part* entre les communautés-relais de manière équitable :

- la population catholique de la communauté-relais;
- les produits du type régulier (revenus de capitation, collectes, messes, mariages et services, pastorale).

Dans le souci de respecter l'objectif de la mission de notre Église, la nouvelle fabrique portera un souci particulier à la pastorale puisque la quote-part ira d'abord pour les charges liées à la pastorale (masse salariale et frais d'organisation) et, par la suite, pour l'entretien et le maintien des bâtiments. De plus, l'assemblée de fabrique décidera d'y transférer, selon les besoins, un montant prélevé dans les comptes bancaires des communautés-relais.



Pour les activités communes aux communautés-relais, les collectes pour les célébrations de l'ensemble des communautés-relais (par exemple, la veillée pascale) seront déposées dans le compte général.

b) Répartition des charges

Les frais liés à la masse salariale ainsi que les frais d'organisation paroissiale (fournitures de bureau, liturgie, *Prions en Église*, lampions, activités à caractère pastoral, frais d'organisation pour activités de financement) seront pris à même le compte général de la nouvelle fabrique. Les dépenses de bâtisse telles l'électricité, le chauffage relié à l'entretien de l'église ainsi que les réparations majeures des autres bâtiments seront prélevées dans le compte bancaire rattaché à la communauté-relais.

c) Un nouveau fonctionnement de la comptabilité

En étant responsable de la tenue de livres de la nouvelle fabrique, les secrétaires-comptables jouent un rôle important. Établis selon la méthode de report, les bilans et les résultats présentés en comptabilité d'exercice de façon claire et transparente respecteront les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR).



La comptabilité est aussi unifiée de sorte qu'à l'annexion ou la fusion*, les bilans sont consolidés en un seul. De plus au niveau des résultats, ceux-ci sont comptabilisés par fonds (fonds d'administration, fonds d'immobilisation, fonds du cimetière) en les ventilant pour chaque communauté.

Aspects canonique et civil du processus de regroupement paroissial²³

Le regroupement de paroisses pour créer une fabrique unique à l'intérieur d'une unité paroissiale se fait par annexion ou fusion; cela entraîne la suppression* canonique de paroisses et la dissolution civile de fabriques déjà existantes. Dans le cas d'une fusion de paroisses, il s'agit de la suppression de deux ou plusieurs paroisses en vue de l'établissement d'une seule nouvelle paroisse. Dans le cas d'une annexion, la paroisse A est annexée à la paroisse B et ceci entraîne la suppression de la paroisse A et la dissolution de sa fabrique. Une paroisse supprimée est annexée à une paroisse voisine qui est souvent la paroisse-mère. Lorsqu'on parle de suppression d'une paroisse, on met fin à son existence en tant que personne juridique publique. Il n'est pas question de dissoudre les communautés. La suppression se fait par un décret de l'évêque diocésain après un sérieux processus de consultation. Selon la loi sur les fabriques,²⁴ la demande de dissolution des fabriques des anciennes paroisses doit être faite par l'évêque auprès du Registraire des entreprises, de même que la demande de la création d'une fabrique au nom de la nouvelle paroisse.

²³ Le texte reprend ici en partie les pages 17 et 18 du document *Église de Joliette au service de la mission : Les paroisses*, novembre 2008 et les pages 3-5 du séminaire de maîtrise de Pierre Lefebvre, *La suppression de paroisses dans le diocèse de Joliette* (Ottawa : Université Saint-Paul, 2010).

²⁴ Cf. *Loi sur les fabriques*, article 16.

4. Des enjeux et des questionnements

Introduction

Il est normal que ce passage vers un nouveau réseau de paroisses soulève des craintes, des questionnements, voire des résistances compte tenu du grand nombre d'enjeux en cause. Nous ne répondrons pas à toutes les questions. Avec le temps, d'autres réponses s'ajouteront. Ces enjeux sont d'ordre pastoral et d'ordre administratif. Chaque type d'enjeu ne requiert pas le même type de solution. Pourquoi entreprendre un regroupement de paroisses? Nous sommes dans un nouveau contexte social et ecclésial : baisse draconienne de la pratique religieuse régulière, diminution considérable du personnel pastoral, peu de relève vocationnelle et contexte de précarité financière dans plusieurs milieux. La paroisse actuelle n'est pas appelée à disparaître mais à changer de visage. Comme le soulignait Jean-Paul II, « la paroisse [...] c'est [...] l'Église [...] qui vit au milieu des maisons de ses fils et ses filles ».²⁵

Enjeux et questions d'ordre pastoral

- **Devant un manque de relève des prêtres et du personnel pastoral, comment renouveler le leadership?**

Pour répondre à la pénurie de vocations*, nous devons accueillir, encourager et accompagner tous les baptisés qui, dans nos paroisses, nos associations ou nos familles veulent s'engager avec leurs charismes à la suite de Jésus, comme époux, parents, prêtres, religieux(ses), missionnaires, moines, moniales, diacres, associés(es) des communautés religieuses, agents(es) de pastorale*. Il est important que tous ces baptisés développent le sens de l'appartenance à l'Église et sentent la proximité de toute la communauté au moment où ils diront oui à Dieu.²⁶ Une pastorale locale des vocations attentive et adaptée au monde d'aujourd'hui permettra le renouvellement du leadership pastoral et sera le signe de la vitalité de l'Église.

²⁵ Jean-Paul II, *Christifideles laici* (Vatican : Librairie éditrice, 1988), n° 26; http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_30121988_christifideles-laici_fr.html.

²⁶ Cf. Benoît XVI, « Message pour la journée mondiale de prière pour les vocations », *La documentation catholique*, n° 2464, 20 mars 2011 (268 et 269).

- **Lors du regroupement de paroisses qu’advindra-t-il des célébrations dominicales?**

Les orientations diocésaines sur l’eucharistie soulignent clairement la tenue d’une célébration eucharistique par paroisse chaque dimanche.²⁷ Cela s’appliquera également dans le contexte de la nouvelle paroisse. Le curé ou l’équipe de pastorale verra au(x) lieu(x) de célébration et à l’horaire des messes.

- **Y-aura-t-il encore des ADACEs?**

Le curé ou l’équipe de pastorale verra, avec les membres de la communauté-relais, la nécessité ou non de la tenue d’ADACEs (Assemblée Dominicale en Attente de Célébration Eucharistique) selon les circonstances.²⁸

- **Le « conseil de pastorale »* paroissial (CPP) ou le conseil de pastorale d’unité (CPU) disparaîtra-t-il avec la mise en place d’une équipe de proximité?**

Le curé ou l’équipe de pastorale verra à ce qu’il y ait un CPP représentatif des communautés-relais. C’est une instance importante de participation aux orientations pastorales dans la perspective des quatre axes de la vie chrétienne : fraternité, célébration de la foi, éducation de la foi et engagement social.

- **Qui s’occupera de constituer, dans chaque communauté-relais, une équipe de proximité?**

Le curé ou l’équipe de pastorale identifiera et reconnaîtra, dans chaque milieu, des personnes qui pourront faire partie d’une équipe de proximité et ils leur offriront de recevoir une formation adéquate.

- **Qui s’occupera de la formation des équipes de proximité?**

Le comité diocésain de formation aidera les équipes de pastorale à mettre sur pied un programme de formation souple et adapté.

²⁷ Cf. Diocèse de Joliette, *Points de repères théologiques et directives pastorales sur l’Eucharistie* (Joliette : Évêché de Joliette, septembre 2001), 3.

²⁸ Cf. *Points de repères théologiques*, 13 et 14.

- **Si la nouvelle paroisse doit changer de nom, comment cela se fera-t-il?**

Le curé ou l'équipe de pastorale consultera les paroissiens* et fera des propositions à l'évêque. Le choix d'un nom doit être rassembleur et doit tenir compte de l'histoire religieuse du milieu et de la paroisse-mère. Dans la logique des choses, pour signifier la foi de la communauté, on donnera un nom de saints (es) ou bienheureux (es) comme patron/patronne de la nouvelle paroisse.

Enjeux et questions d'ordre administratif

- **Va-t-on fermer des églises?**

La formation d'une nouvelle paroisse entraîne la suppression des anciennes paroisses de l'unité. Elles deviennent des communautés-relais qui conservent leur vitalité et leur couleur locale. L'objectif du regroupement paroissial est d'assurer la mission première de l'Église, pas de fermer des églises bâties. À ce sujet, rappelons que l'église bâtie est un lieu de mémoire, un patrimoine religieux, le signe de la présence de Dieu au milieu d'une communauté de croyants et l'héritage laissé par les ancêtres. Nous sommes conscients que les décisions à prendre éventuellement à ce sujet ont une dimension affective et spirituelle.

- **Après la suppression des paroisses de l'unité, qu'advient-il des lieux de culte?**

Dans les travaux préparatoires au nouveau réseau de paroisses, le curé ou l'équipe de pastorale, en concertation avec la fabrique de chaque communauté-relais qui constituera la nouvelle paroisse, aura des étapes à suivre avant de prendre une décision. Dans un premier temps, elle aura à faire le portrait financier et à définir l'utilisation de l'église. Dans un second temps, elle se demandera s'il est nécessaire de préserver toutes les églises situées sur le territoire de la nouvelle paroisse compte tenu des besoins pastoraux des communautés-relais. Dans un troisième temps, elle verra à la nécessité de trouver ou non une nouvelle fonction pour une église que l'on ne peut plus garder. Ainsi, ce sont les circonstances financières qui peuvent conduire soit à la fermeture d'une église, à sa vente ou à sa location. Ultiment, c'est l'évêque qui, après un long processus de consultation, va décider de fermer des églises et de conserver ou non un lieu de culte.

- **Quel avenir pour les églises?**

Une recherche de solutions adaptées à chaque milieu devra être faite afin d'assurer l'avenir de certaines églises. Ainsi, trois solutions pourront se présenter : la conservation, l'usage mixte ou un changement de vocation. La conservation implique qu'une église est maintenue dans sa forme actuelle. On parle d'usage mixte, lorsqu'une église offre des activités de culte et de pastorale et aussi des activités sociales et culturelles en partenariat* avec la municipalité ou des groupes communautaires. On parle de changement d'usage lorsqu'une paroisse est dissoute et qu'une église servira à une utilisation autre que le culte. Selon le droit canonique, l'évêque, après avoir entendu le « conseil presbytéral »*, peut réduire une église à un usage profane.²⁹ Pour ce dernier cas, l'évêque procède par décret. Une église peut être transformée en bibliothèque, comme dans le cas de l'église Saint-Pierre à Joliette. Ainsi des ententes peuvent être faites avec la municipalité ou avec des groupes partenaires. Enfin, on tiendra compte du protocole concernant la protection et la gestion du patrimoine religieux qui a été signé en 1995 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

- **Tous les presbytères seront-ils conservés?**

Certains presbytères peuvent être vendus ou loués. Pour ce qui est de la vente ou de la location d'un presbytère, le curé ou l'équipe de pastorale, en concertation avec les membres de l'assemblée de fabrique, doivent d'abord se demander si la paroisse a besoin de ce lieu pour y installer le secrétariat de la nouvelle paroisse ou accueillir des personnes pour de la formation catéchétique, liturgique ou autres, avant de s'en départir.³⁰

- **Où sera situé le secrétariat de la nouvelle paroisse et qui prendra la décision?**

Le curé ou l'équipe de pastorale, en concertation avec les membres de l'assemblée de fabrique, verra à établir le lieu le plus approprié pour le secrétariat. Il est important de tenir compte de l'accessibilité et de la disposition du lieu dans la prise de décision. Il est possible d'avoir des points de service dans d'autres communautés-relais formant la nouvelle paroisse si la situation l'exige.

²⁹ Cf. *Code de droit canonique*, canon 1222 § 1.

³⁰ Diocèse de Joliette, *Guide de disposition d'immeubles* (Joliette : Évêché de Joliette, 2001).

- **Où seront conservés les registres et les archives des paroisses supprimées?**

Pour ce qui est des registres et des archives, tous les documents seront transférés au secrétariat de la nouvelle paroisse (fabrique) conformément aux indications du décret. Il faudra prévoir un lieu adéquat pour les recevoir et les conserver.³¹

- **Est-ce que les tâches du personnel de soutien seront les mêmes?**

Il est possible que le regroupement de paroisses entraîne une modification des postes en place et du temps d'emploi, ainsi que la création de nouveaux postes, selon les besoins de la nouvelle paroisse et des communautés-relais. Le curé, l'équipe de pastorale, en collaboration avec le service des ressources humaines, et en concertation avec l'assemblée de fabrique de la nouvelle paroisse, veilleront à la définition des postes et de l'établissement de l'horaire des employés tels que secrétaires, sacristains, auxiliaires, agent(e)s de pastorale. Une juste rémunération sera offerte à chaque employé, en regard du travail à accomplir et des revenus financiers disponibles. Cela concerne l'ensemble du personnel pastoral et les autres employés au service des paroisses, des activités pastorales, de l'entretien du cimetière, etc.

- **La quote-part : qui paie quoi?**

La nouvelle fabrique utilisera en premier lieu la quote-part pour les charges reliées à la pastorale : par exemple, la masse salariale et les frais d'organisation. La quote-part des communautés-relais pourra s'établir sur la base du prorata de sa population et de ses revenus réels.

- **Y-aura-t-il dans la composition de la nouvelle assemblée de fabrique des représentants de chaque communauté-relais au poste de marguilliers?**

Dans la formation de la nouvelle assemblée de fabrique, il y aura une représentativité équitable des diverses communautés-relais. Par décret, l'évêque s'assurera de la permanence de cette représentativité.

³¹ Cf. Assemblée des chanceliers et chancelières du Québec, *Les archives ecclésiales, diocésaines et paroissiales* (Montréal : Wilson & Lafleur, 2009).

- **Chaque communauté-relais pourra-t-elle administrer son cimetière et gérer les contrats de concession de lots?**

Chaque communauté-relais conserve son cimetière, mais l'administration de celui-ci sera sous la responsabilité de la nouvelle paroisse et sera géré par le secrétariat de la nouvelle paroisse. Les contrats de concession de lots continuent d'être en vigueur.

- **Faut-il mettre toutes nos ressources en commun ?**

Comme le souligne saint Paul dans son épître aux Éphésiens (4, 1-6), c'est par le support mutuel et l'unité de l'Esprit que se bâtit l'Église, Corps du Christ. La mise en commun de nos ressources pastorales et financières sera un autre pas à franchir, avec le temps, chacun selon son rythme. Les premiers chrétiens ont vite compris l'importance de la mise en commun de leurs biens et de leurs charismes pour assurer l'avenir de la mission de l'Église et favoriser une dynamique communionnelle dans le service d'un même projet d'Évangile (Actes 2, 44-45 et 4, 32). Ainsi, il y aura une seule équipe de pastorale, une seule assemblée de fabrique, un seul secrétariat, un compte unique, un seul service de préparation au baptême et aux funérailles, au service des communautés-relais composant la nouvelle paroisse.

Conclusion

Il est important que tous les paroissiens aient une idée claire des changements reliés à ce redéploiement du réseau paroissial de notre diocèse. Nous invitons les paroissiens à étudier et réfléchir ces orientations avec respect, confiance et sérénité. Le grand défi de toutes nos communautés est de se mettre en état d'ouverture et d'accueil pour comprendre les réalités qui commandent ce changement. Des précisions pourront être apportées par les responsables des communautés chrétiennes, qui devront être attentifs aux questions que posent ces défis. Ces changements ouvrent le chemin pour repenser notre manière de vivre la communauté et pour parvenir à faire Église autrement. Il y a certes un changement structurel important rattaché à ces regroupements de paroisses, mais pour bien vivre ces passages, nous sommes invités à entrevoir ces défis comme un temps de renouveau et de relance de notre mission ecclésiale.

Annexe 1 : Réaménagements paroissiaux : adresses Internet de quelques diocèses impliqués

DIOCÈSES DU QUÉBEC

| | |
|----------------------|--|
| Chicoutimi | www.evechedechicoutimi.qc.ca |
| Gatineau | www.diocesegatineau.org |
| Gaspé | www.gaspesie.net/diocesegaspe/ |
| Joliette | www.diocesedejoliette.org |
| Nicolet | www.diocesedenicolet.qc.ca |
| Rimouski | www.diocoserimouski.com |
| Sherbrooke | www.diosher.org |
| Saint-Hyacinthe | www.diocese-st-hyacinthe.qc.ca |
| Saint-Jean-Longueuil | www.dsjl.org |
| Québec | www.egliseecatholiquedequebec.org |

DIOCÈSE DE L'ONTARIO

| | |
|--------|--|
| London | www.wp.dol.ca |
|--------|--|

DIOCÈSES DES ÉTATS-UNIS

| | |
|--------------|--|
| Boston | www.bostoncatholic.org |
| Chicago | www.archdiocese-chgo.org |
| Cleveland | www.dioceseofcleveland.org |
| Detroit | www.aodonline.org |
| Philadelphie | www.archphila.org |

DIOCÈSES DE FRANCE

| | |
|----------|--|
| Chartres | www.diocese-chartres.com |
| Lille | www.catholique-lille.cef.fr |
| Lyon | www.lyon.catholique.fr |
| Poitiers | www.diocese-poitiers.com.fr |
| Rouen | www.rouen.catholique.fr |

Annexe 2: Régions pastorales et Unités du diocèse de Joliette (2011)

| | | | |
|---|--|----------------------------------|---|
| 1. RÉGION JOLIETTE-DE LANAUDIÈRE | | 4. RÉGION MONTCALM | |
| Paroisse | St-Charles-Borromée(Cathédrale) | Unité L'Acadie | St-Alexis St-Jacques-de-Montcalm St-Liguori Ste-Marie Salomé |
| Paroisse | Christ-Roi | Unité L'Achigan | L'Épiphanie St-Roch |
| Unité De la Rive | Notre-Dame-des-Prairies St-Jean-Baptiste Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus | Unité La Laurentie | St-Calixte St-Lin-des-Laurentides |
| Unité Des Rivières | St-Paul St-Thomas Sacré-Cœur-de-Jésus (Crabtree) | Unité L'Érablière | St-Esprit Ste-Julienne |
| 2. RÉGION D'AUTRAY | | 5. RÉGION LA OUAREAU | |
| Unité St-Laurent | Ste-Geneviève (Berthier) St-Ignace-de-Loyola La Visitation (Île Dupas) | Unité Pied de la Montagne | St-Ambroise Ste-Marcelline Ste-Mélanie |
| Unité Chemin du Roy | St-Antoine (Lavaltrie) St-Joseph (Lanoraie) | Unité Belles Montagnes | St-Alphonse Ste-Béatrix St-Côme |
| Unité Du Coteau | St-Barthélemy St-Cuthbert St-Viateur d'Anjou | Unité Jolimont | Notre-Dame-de-la-Merci St-Émile (Entrelacs) St-Théodore (Chertsey) |
| 3. RÉGION DES MOULINS | | Paroisse | Marie-Reine-du-Monde / St. Patrick |
| Paroisse | St-Henri | 6. RÉGION LA MATAWINIE | |
| Paroisse | N.-Dame-du-St-Rosaire / Holy Rosary | Unité La Matawin | St-Michel-des-Saints St-Zénon Mission St-Jean-de-Brébeuf |
| Paroisse | St-Joachim | Unité La Blanche | St-Damien Ste-Émélie-de-L'Énergie St-Jean-de-Matha |
| | | Unité La Maskinongé | St-Charles-de-Mandeville St-Didace St-Edmond (desserte) St-Gabriel-de-Brandon |
| | | Unité La Bayonne | Notre-Dame-de-Lourdes St-Cléophas Ste-Élisabeth St-Félix-de-Valois St-Norbert |

Annexe 3: Glossaire

| | |
|-------------------------|--|
| Agent de pastorale | L'agent de pastorale est une personne laïque qui, par mission spécifique de l'évêque, collabore à l'exercice de la charge pastorale par des tâches de direction, d'animation ou de coordination. |
| Charisme | Le charisme est un don de l'Esprit Saint donné à une personne ou à un groupe de personnes pour le besoin des individus, des communautés et du monde. |
| Communauté | Ce terme désigne un groupe de personnes qui sont liées par des intérêts communs, une identité partagée, et qui vivent les unes avec les autres. Les congrégations, les ordres religieux et les instituts religieux s'efforcent de faire communauté autour de leur charisme et de leur spiritualité ³² fondamentale et souvent aussi en vivant en solidarité avec les personnes qu'elles veulent servir. |
| Communauté chrétienne | Elle est le regroupement des croyants qui choisissent de vivre ensemble leur foi en Jésus Christ. |
| Communion | Nos programmes pastoraux devront toujours s'inspirer du commandement nouveau, que Jésus nous a donné : «Comme je vous ai aimés, vous aussi aimez-vous les uns les autres». ³² C'est en réalisant cette communion d'amour que l'Église se manifeste comme « sacrement », c'est-à-dire comme « le signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain ». ³³ «Telle est effectivement l'idée centrale que l'Église a remise en lumière pour se définir elle-même dans le Concile Vatican II». ³⁴ |
| Collège des consultants | Groupe de six à douze prêtres choisis par l'évêque parmi le conseil presbytéral pour l'aviser sur certaines questions déterminées dans la loi. |

³² *Évangile selon Jean*, 13, 34.

³³ Jean-Paul II, *Novo millennio ineunte* (Vatican, Librairie éditrice, 6 janvier 2001), n° 42;
http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_letters/documents/hf_jp-ii_apl_20010106_novo-millennio-ineunte_fr.html.

³⁴ *Christifideles laici*, n° 19.

| | |
|----------------------|--|
| Conseil de pastorale | Groupe de fidèles au niveau diocésain ou paroissial qui assistent et avisent l'évêque ou le curé, particulièrement sur des questions relatives à la poursuite de la mission dans un milieu donné. |
| Conseil presbytéral | Groupe de prêtres choisis pour représenter tous les prêtres diocésains afin d'aider l'évêque dans la gouvernance du diocèse. |
| Consensus | Accord entre plusieurs personnes. Accord et consentement du plus grand nombre, de l'ensemble ou d'une large majorité de l'opinion publique. |
| Coreponsabilité | C'est à la communauté tout entière qu'a été confiée la mission d'édifier le Corps du Christ et d'annoncer la Bonne Nouvelle partout et jusqu'à la fin des temps. C'est ensemble que les pasteurs* représentant l'institution et les autres fidèles assument la mission du Peuple de Dieu dans le monde. |
| Diacre | Le diacre est un homme, marié ou célibataire, qui a reçu le sacrement de l'Ordre pour exercer les ministères des sacrements, de la Parole et du service. Certains diacres sont célibataires et ordonnés diacres dans le cadre de leur préparation à l'ordination presbytérale et d'autres qui peuvent être mariés demeurent diacres pour exercer un ministère qui leur est confié par l'évêque d'un diocèse. |
| Église | La communauté de ceux et celles que la Parole de Dieu convoque pour former le Peuple de Dieu qui reconnaissent Jésus Christ comme Sauveur. |
| église | Édifice appartenant à une fabrique de paroisse dans lequel se réalisent les activités liturgiques d'une communauté chrétienne. Elle est administrée par une assemblée de fabrique. |
| Évêque | L'évêque est le pasteur d'un territoire appelé diocèse. L'évêque est le premier responsable de l'enseignement de la doctrine, il préside le culte et anime les autres ministères de l'Église. Les évêques se réunissent pour diriger l'Église. |

| | |
|-------------------------|---|
| Fusion | Processus par lequel plusieurs paroisses sont réunies pour former une nouvelle paroisse. |
| Laïc – laïque | Un laïc (une laïque) est une personne qui, étant incorporée au Christ par le baptême, est intégré au Peuple de Dieu et participe à sa manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ. Elle exerce, pour sa part dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien. |
| Liturgie | L'ensemble des célébrations officielles du culte rendu à Dieu par un peuple qui a été convoqué par lui. |
| Mandat pastoral | C'est un acte officiel par lequel l'évêque confie à une personne ou à un groupe une responsabilité pastorale déterminée à exercer en communion avec lui et sous son autorité au service de la mission ecclésiale. |
| Ministère | Toutes les Églises chrétiennes reconnaissent ensemble que tout chrétien, par son baptême, participe au sacerdoce universel de l'Église chargée de proclamer et promouvoir le Royaume de Dieu et le salut des humains. Pour accomplir sa mission, l'Église doit, comme elle l'a fait dès les origines, confier des fonctions de service (ministères) à certains de ses membres. Ces fonctions sont exercées au nom de la communauté et reconnues par l'autorité pastorale. Certains ministères sont ordonnés, c'est-à-dire qu'ils sont conférés par un rite d'ordination (l'imposition des mains). |
| Ministre extraordinaire | Un ou une ministre laïque participe à la mission de l'Église et sert l'Église et le Peuple de Dieu en accomplissant sa consécration baptismale. Certains ministères laïques (acolytat et lectorat), ³⁵ sont exercés au nom de l'Église, et ils exigent une compétence, des études spéciales et une délégation de l'évêque (par exemple, pour célébrer le baptême et le mariage). |
| Mission | Faire connaître Jésus Christ et sa vie pour que son message soit vécu en Église dans le monde. |

³⁵ Cf. *Code de droit canonique*, n° 230.

| | |
|---------------------------|--|
| Modérateur | Le modérateur de la charge pastorale est le prêtre qui supervise la charge pastorale confiée à une équipe dans une paroisse ou une unité paroissiale. |
| Paroisse | Une communauté précise de fidèles qui est constituée de manière stable, sur un territoire donné, dans un diocèse et dont la charge est confiée à un curé ou à une équipe pastorale, comme à son pasteur propre, sous la responsabilité de l'évêque diocésain. |
| Paroissien – paroissienne | Toute personne majeure de religion catholique romaine qui est domiciliée sur le territoire d'une paroisse ou qui occupe un immeuble utilisé comme résidence secondaire sur le territoire de la paroisse depuis au moins six mois. |
| Partenariat | Système associant des partenaires de milieux différents. Un partenaire est une personne ou un groupe avec lequel on est associé dans un but commun. |
| Pasteur | Le Christ n'a pas utilisé beaucoup d'autres concepts pour désigner la fonction qu'il destinait à ses apôtres. Bien plus, il semble avoir évité soigneusement les mots prêtre, sacerdoce, etc., qui auraient pu faire croire à ses auditeurs juifs une continuité avec le sacerdoce du Temple de Jérusalem. Ce terme désigne les ministres chargés de la prédication de l'Évangile, de la célébration du culte et des sacrements et de l'animation du Peuple de Dieu. |
| Pastorale | L'origine de ce mot plonge au cœur de l'Évangile, là où le Christ se présente lui-même comme le Bon Pasteur, celui qui connaît ses brebis et que ses brebis connaissent. La pastorale est l'activité, née du dynamisme de la foi de l'Église, qui donne à chacun selon ses besoins spirituels. |
| Pastorale d'engendrement | La pastorale d'engendrement est une manière d'être en relation et une manière d'agir inspirées par l'Évangile qui permettent à Dieu d'engendrer des personnes à partager sa vie. |

| | |
|-------------------------|---|
| Peuple de Dieu | Il est constitué de toutes les personnes qui croient au Dieu qui s'est révélé à Abraham dans le premier Testament et dévoilé définitivement en Jésus Christ dans le dernier Testament. Tous les humains sont appelés à faire partie du Peuple de Dieu. |
| Prêtre Presbytre | Par l'ordination et la mission reçue de l'évêque, le prêtre (le presbytre) est au service du Christ Docteur, Prêtre et Roi. Il participe à son ministère, qui, de jour en jour, construit ici-bas l'Église pour qu'elle soit Peuple de Dieu, Corps du Christ, Temple du Saint-Esprit. Qu'il soit diocésain ou religieux, le prêtre ou le presbytre est une personne de foi et de prière qui, en recevant le sacrement de l'Ordre, a répondu à un appel particulier au service et au leadership dans l'Église. Il est ordonné pour proclamer la Parole de Dieu, animer le culte de la communauté ecclésiale et présider à la célébration de sa vie sacramentelle. Il rend présent et visible le leadership que le Christ confère à son Église. |
| Quote-part | Répartition proportionnelle des charges entre les communautés-relais. |
| Région pastorale | La région pastorale peut être considérée comme une portion territoriale du diocèse regroupant l'ensemble des paroisses constituées en unités paroissiales aux fins de leur propre développement et du service de la mission. Les régions pastorales ont été configurées sur la base des regroupements sociaux que sont les municipalités régionales de comté (MRC). |
| Revenus ordinaires | Revenus obtenus par les collectes dominicales, la capitation, les revenus provenant des mariages et des funérailles. |
| Revenus extraordinaires | Revenus obtenus par des dons, des subventions, levées de fonds ou par des activités spéciales (soupers, concerts, bazars). |

| | |
|-------------------|---|
| Spiritualité | Ce qui appartient à la vie de l'Esprit, du Souffle de Dieu en chacun des humains. La spiritualité chrétienne est accueil et vie selon l'Esprit du Christ. Elle est caractérisée par une écoute de la Parole de Dieu, un mode de relation avec Dieu, une vie selon le Royaume. |
| Suppression | Processus canonique selon lequel une paroisse cesse d'exister en tant qu'entité canonique ou personne juridique publique. Les paroissiens se joignent aux paroisses avoisinantes et les limites de la nouvelle paroisse sont redéfinies. |
| Unité paroissiale | D'abord réseau de solidarité et de réciprocité, l'unité paroissiale se constitue, en pratique, sur la base du regroupement de deux ou plusieurs paroisses avoisinantes qui ont déjà entre elles certaines affinités leur permettant le partage de ressources disponibles pour la poursuite de certains objectifs. |
| Vocation | Par le baptême et la confirmation, tous les chrétiens sont appelés à suivre Jésus Christ. Cet appel à suivre Jésus conduit à l'une des quatre voies que sont les divers états de vie : le célibat, le mariage, la vie consacrée et l'ordination au diaconat ou au presbytérat. |

Comité de collaboration

- **Conseil diocésain d’animation pastorale** (Table stratégique) :
 - M. l’abbé Luc Beaudoin (Région d’Autray)
 - Mme Louise D.-Bibeau ,déléguée à la coordination générale de la pastorale d’ensemble
 - M. Paul-André Desrosiers, diacre (Région La Matawinie)
 - Mme Constance Gallagher (Région Des Moulins)
 - Mme Monique Laliberté (Région Montcalm)
 - M. l’abbé Jean-Roch Lefebvre (Région Joliette De Lanaudière)
 - M. l’abbé Paul Léveillé (Unité l’Acadie et l’Achigan)
 - M. l’abbé Claude Ritchie (Région Ouareau)

- **Comité de soutien**
 - M. Daniel Archambault
 - Mme Lisette Audet, coordination
 - Mme Carole Garceau, économiste diocésain
 - Mme Noëlla Goyet
 - M. Gaétan Lachapelle
 - M. l’abbé Paul Léveillé
 - M. Pierre Lefebvre, chancelier
 - M. l’abbé Claude Ritchie
 - M. Michel Turcotte

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à l’élaboration de ce document.

Plan d'action

La mise en place d'un nouveau réseau de paroisses implique une multitude de démarches, de discussions, d'analyses et de prises de décision et ce, en concertation avec l'ensemble des intervenants qui œuvrent au sein de notre Église.

Afin que tous saisissent l'importance de cette réorganisation et puissent prendre une part active dans leur champ de compétences, il convient de fixer un échéancier précis, lequel comportant les jalons qui nous serviront de repères sur la cible à atteindre, soit le 31 décembre 2013, tel qu'annoncé par Mgr Gilles Lussier dans le plan quinquennal de 2008.

Étapes de réalisation

1. L'étape d'introduction (août 2011 à mars 2012)

Cette première étape, est assurément la plus importante; elle consiste à partager les conclusions d'une réflexion amorcée depuis plusieurs années par l'ensemble des intervenants qui œuvrent à la mise en place de ce nouveau réseau de paroisses.

Ce partage se fera avec l'ensemble des membres de l'Église diocésaine: le personnel pastoral, les secrétaires paroissiales, les membres des conseils de fabriques et les membres des communautés chrétiennes.

Également, lors de cette étape, seront identifiés les membres de notre Église qui se sentent interpellés par cette mission; ils seront outillés pour travailler à l'atteinte de l'objectif.

Bref, il s'agit de faire connaître les modalités de la mise en place de ce nouveau réseau de paroisses, les moyens mis en place pour y arriver et le calendrier de réalisation visant la cible du 31 décembre 2013.

2. L'étape de réalisation (janvier 2012 à décembre 2013)

Dans un premier temps, cette étape permettra d'établir un portrait précis de chacune des paroisses actuelles concernant les bilans financiers, l'état des immeubles, l'analyse des procédures de gestion, l'analyse de l'état du cimetière, les problèmes particuliers, etc., et ce, afin d'amorcer de façon constructive les discussions entre les paroisses qui formeront le nouveau réseau de paroisses. Cette première partie de l'étape de réalisation est très importante et le rôle des porteurs de projet sera crucial dans la suite des choses et le respect de l'échéancier.

En second lieu, les paroisses seront appelées à préciser leur choix de regroupement à partir du plan existant présentement et à amorcer les discussions entre elles afin de compléter avant la fin de l'année 2012 l'ensemble de ces discussions et ce, de façon à transmettre aux autorités diocésaines dès le début de l'année 2013 toutes les informations permettant la dissolution des anciennes fabriques et la création des nouvelles fabriques et, par le fait même, des nouvelles paroisses.

La première partie de l'année 2013 sera consacrée aux dernières discussions sur certains aspects qui n'auront pu être solutionnés lors des échanges entre les paroisses, ainsi qu'à la préparation des décrets, lesquels devront être publiés avant la fin de l'année 2013. C'est également au cours de l'année 2013 que seront élaborés les différents comités et structures administratives qui devront être en place de façon à prendre le relais dès le 1^{er} janvier 2014.

Bref, il s'agit d'amorcer rapidement, au cours de l'année 2012, les échanges entre les paroisses, de façon à ce que, dès la fin de l'année, l'essentiel des discussions permettant la création du nouveau réseau de paroisses, ait été complété. L'année 2013 devant être consacrée à la planification des nouvelles structures, à la création des nouveaux comités, ainsi qu'aux procédures administratives et juridiques nécessaires au fonctionnement des nouvelles paroisses qui entreront en exercice dès le 1^{er} janvier 2014.

Cheminement de réalisation

1. Étape d'introduction (août 2011 / mars 2012)

- **Le 16 août 2011 – Rencontre du comité de soutien avec les animateurs de région**

- L'objectif de cette rencontre est de partager et d'échanger avec les animateurs de région sur le plan d'action « Vers un *nouveau réseau de paroisses* » et de déterminer leur rôle dans cette mise en place de l'ensemble de cette réforme importante qui doit être complétée le 31 décembre 2013.

- **Le 30 août 2011 – Lancement de l'année pastorale**

- C'est lors du lancement de l'année pastorale qu'aura lieu la présentation du document «Vers un nouveau réseau de paroisses» qui comporte deux volets: le cadre de référence et le plan d'action.
- Cette présentation marque un jalon important dans la démarche qui s'amorce de façon concrète à compter de ce jour.

Mgr Lussier compte sur la présence de son personnel pastoral (prêtres, diacres et laïcs), membres des CPP, CPU, Conseils de Fabriques, secrétaires de paroisses, proches collaborateurs, bénévoles et les responsables des communautés, mouvements et organismes diocésains.

- **Le 28 septembre 2011 – Rencontre du personnel pastoral**
 - L'objectif de la rencontre fait suite à l'appropriation, par l'ensemble du personnel pastoral, du document « Vers un nouveau réseau de paroisses » et a pour but d'identifier les porteurs de projet³⁶ dans leur milieu qui auront comme mission de faire progresser la démarche et d'accompagner l'ensemble des intervenants dans leurs paroisses afin d'atteindre chacune des étapes qui nous conduiront à la mise en place du nouveau réseau de paroisses.

- **Le 15 octobre 2011 – Rencontre avec les assemblées de fabriques du diocèse de Joliette**
 - L'objectif de la rencontre fait également suite à l'appropriation par l'ensemble des conseils de fabrique du document « Vers un nouveau réseau de paroisses » et a pour but d'échanger et de répondre aux interrogations que le document aura suscitées.
 - Les différentes étapes de ce cheminement seront alors précisées, et c'est également lors de cette rencontre que seront présentés les porteurs de projet pour chacune des régions.

- **Le 18 octobre 2011 – Formation des porteurs de projet**
 - Cette rencontre est une des plus importantes pour la suite des choses, elle sera essentiellement consacrée à outiller les porteurs de projet afin qu'ils puissent avoir une vision claire de l'ensemble de la démarche et afin qu'ils soient en mesure d'assurer le suivi et l'accompagnement des intervenants dans leur milieu, et ce dans la poursuite de l'atteinte de l'objectif.

³⁶ Le porteur de projet est une personne désignée par les animateurs de régions afin de veiller à l'actualisation et à la réussite du plan d'action qui fera advenir le nouveau réseau de paroisses dans chacune des six régions pastorales du diocèse. Il s'adjoindra une équipe de travail provenant des unités paroissiales qu'il dirigera, formera et motivera tout au long du projet. Sous les directives de la personne, coordonnatrice du projet, le porteur doit en informer les différents intervenants et ajuster les interventions à la réalité de chacun des milieux.

- **Le 26 octobre 2011 – Rencontre avec les secrétaires**

- L'objectif est d'échanger avec les secrétaires de fabrique sur les questionnements que le document «Vers un nouveau réseau de paroisses » pourrait avoir suscités, et de répondre à ces interrogations. Lors de cette rencontre, seront également présentés les documents qui devront être complétés au cours de la démarche, et particulièrement ceux ayant trait à l'établissement du portrait de chacune des fabriques.

- **Novembre 2011 – Rencontre avec les paroissiens**

- Les rencontres avec les paroissiens constituent une pierre angulaire de l'ensemble du cheminement de la mise en place de ce nouveau réseau de paroisses, lesquelles devront s'échelonner sur quelques mois.
- Lors de ces rencontres, animées par le porteur de projet, sera présenté l'échéancier de mise en place des nouvelles paroisses, ainsi que l'implication qu'aura pour l'ensemble des paroissiens cette nouvelle structure, tant au niveau administratif qu'au niveau de notre vie chrétienne.
- Il est important d'avoir un échange attentif avec les paroissiens afin d'adapter la mise en place du nouveau réseau de paroisses dans le respect des communautés chrétiennes existantes.

2. Étape de réalisation (Janvier 2012 / décembre 2013)

- **Janvier à juin 2012 – Évaluation des bilans des paroisses**

- C'est au cours de cette période que chacune des paroisses devra compléter son analyse financière, l'état des immeubles, de son cimetière, et cibler les problèmes particuliers de façon à permettre l'amorce des discussions au cours de la seconde période de l'année 2012.
- Pour cette étape, une équipe volante d'experts sera disponible pour les accompagner.

- **Juin 2012 – Avis aux autorités diocésaines de leurs choix de regroupement**

- Avant la fin du mois de juin 2012, chaque paroisse devra transmettre par voie de résolution du conseil de fabrique son choix de regroupement ainsi que tous les documents déjà complétés.

- **Juillet 2012 à décembre 2012 – Discussions entre les paroisses sur les modalités de mise en place des nouvelles fabriques**

- L'automne 2012 sera consacré aux rencontres et discussions entre les conseils de fabrique des paroisses actuelles. C'est donc au cours de cette période que celles-ci devront statuer sur les différents aspects administratifs que prendra la nouvelle paroisse.
- À la fin de ce processus de discussions et d'échanges, les formulaires précisant l'ensemble des points requis pour la déclaration des décrets constituant les nouvelles paroisses devront être transmis aux autorités diocésaines et ce, après avoir été adoptés par voie de résolution des conseils de fabrique.
- Les conseils de fabrique devront prévoir, à cette étape, une ou des rencontres d'information avec les paroissiens afin de les renseigner sur la progression de la démarche de regroupement des paroisses.

- **Janvier 2013 à août 2013 – Identification des membres des différents comités**

- Suite à l'identification des nouvelles paroisses, il conviendra de former les différents comités (équipe de proximité, CPP, etc.) qui devront œuvrer à l'animation de la vie chrétienne de nos nouvelles paroisses; c'est donc au cours de la période du printemps et de l'été 2013 que devront être identifiés et mis en place ces différents comités.

- **Septembre 2013 à décembre 2013 – Mise en place des structures administratives et publication des décrets**

- Cette période en sera une de transition, cette dernière étape consistera pour les autorités diocésaines à compléter l'aspect administratif et juridique, de façon à ce que soient publiés les décrets constituant les nouvelles fabriques, de sorte que celles-ci aient une existence légale à compter du 1^{er} janvier 2014.
- C'est également au cours de cette période que devront être tenues les assemblées des paroissiens pour élire les nouveaux marguilliers, ainsi que les nominations des présidents de fabrique.
- L'ensemble des procédures comptables de fermeture des anciennes paroisses devront également être complétées ainsi que la préparation d'un budget d'opération de chacune des nouvelles paroisses; celui-ci devra être adopté avant la fin de l'année 2013.
- La mise en place des secrétariats et des points de services devra également être complétée avant le début de la nouvelle année.

- **1^{er} janvier au 31 décembre 2014 – Un nouveau réseau de paroisses**

- Bilan d'ouverture de la nouvelle paroisse.
- Le nouveau réseau de paroisses se met au service de la mission.
- Période de transition (suivi et soutien aux fabriques)